

**20^E CONFERENCE DES PRESIDENTS DES RUP
VENDREDI 6 FEVRIER 2015**

**DISCOURS DE VICTORIN LUREL, DEPUTE PRESIDENT DE LA REGION
GUADELOUPE ET PREDIDENT DE LA 20^E CONFERENCE DES
PRESIDENTS DES RUP**

Madame la Commissaire européenne en charge de la politique régionale,
Madame la ministre française des outre-mer,
Monsieur le Secrétaire d'Etat portugais aux affaires européennes,
Mesdames et messieurs les présidents de régions,
Mesdames et messieurs les représentants des présidents des régions,
Messieurs les députés européens,
Mesdames et messieurs les représentants des Etats membres,
Mesdames et messieurs les membres du comité de suivi,
Mesdames et Messieurs les représentants des institutions européennes,
Mesdames et messieurs les élus régionaux
Mesdames, Messieurs,

Les élus du Conseil régional de la Guadeloupe et moi-même sont heureux de vous accueillir dans cet hémicycle de notre assemblée, en clôture des travaux de cette 20^{ème} Conférence des RUP.

Avant l'ouverture de cette session partenariale nous avons signé notre déclaration finale. Elle fixe point par point les attentes de nos régions, réaffirme les grands principes auxquels nous sommes attachés et marque notre volonté de relever avec la Commission et les institutions européennes, le défi de la relance, de la croissance et de l'emploi.

Les RUP se réjouissent que l'Europe décide enfin à mettre en œuvre à travers le plan JUNCKER, une autre politique, pour sortir du carcan de la rigueur, de l'austérité et desserrer l'étoupe.

Nous l'avons exprimé dans notre déclaration finale, nous adhérons à ces objectifs de croissance et d'emplois, qui doivent se décliner dans nos régions en tenant compte des réalités de l'ultrapériphérie.

A ce titre, nous souhaitons un dialogue spécifique avec la Commission européenne, pour envisager dans nos régions respectives, la déclinaison de ce plan et son adaptation à nos environnements économiques et financiers.

Nos territoires sont encore plus demandeurs de cette relance, dans ce contexte désormais très alarmant de poussée exponentielle du chômage dans toutes les RUP, y compris celle que l'on croyait en capacité de résister du fait de la singularité de leur tissu économique.

Il y a donc urgence à adapter nos instruments pour lutter plus efficacement contre le chômage des jeunes, mais aussi des séniors, grâce à des outils novateurs en capacité d'assurer la prise en charge de ce type de public, très exposé.

Le Plan Choc pour la création d'emploi, fortement suggéré dans notre déclaration finale, de même que la mise en œuvre souhaitée par nos régions d'instruments spécifiques de financement à cette fin, sont autant de pistes solides, qui méritent l'appui opérationnel de la Commission.

Vous me permettrez de saluer, une fois de plus, le travail de qualité fourni par les experts du Réseau Emploi RUP réunis cette semaine en session thématique dans le cadre de cette 20^{ème} Conférence des présidents des RUP.

Ces experts ont réaffirmé la nécessité d'élaborer un plan d'actions centré sur l'économie verte et bleue. Une étude diagnostic et prospective, financée par le FEAMP et spécifique à nos régions sera menée cette année, sur la croissance et l'emploi, dans ces secteurs.

Il conviendra de soutenir l'idée d'une démarche similaire dans le domaine cette fois de la croissance verte, via le FEADER.

C'est sans doute cette dynamique et le volontarisme affiché par les RUP dans la recherche d'instruments innovants pour inverser la courbe du chômage qui a conduit la commission cette semaine, à faire passer le taux de préfinancement de l'IEJ de 1 à 30%. C'est une première avancée pour l'emploi des jeunes dans les RUP.

Mes chers collègues, Mesdames et Messieurs, Je ne m'attarderai pas sur les attentes légitimes de nos régions quant à l'application de l'article 349 du TFUE, principe qui a été réaffirmé par tous et qui doit constituer le socle pour l'adaptation des politiques communes.

La Guadeloupe se fait néanmoins l'écho, avant de confier la présidence des RUP à Madère, de l'inadéquation persistante de certaines politiques européennes à l'égard de nos régions, en dépit de la portée juridique de l'article 349 du TFUE.

Ces préoccupations reviennent dans chacune de nos déclarations communes depuis trop longtemps. Puissiez-vous, Madame La Commissaire les entendre, et nous donner ainsi ne serait-ce qu'un début de satisfaction.

Mais au-delà de cette question fondamentale, le récent renouvellement de la Commission, doit nous conduire à procéder au bilan des politiques communes mises en œuvre jusqu'ici.

Les problématiques récurrentes de nos territoires, nous imposent de bâtir un nouveau cadre, de revoir de nos outils et de redonner vigueur à notre partenariat avec la Commission.

De ce point de vue, je demeure un ardent défenseur d'une vision renouvelée des RUP, en ce qu'elles doivent être pour l'Europe un laboratoire du futur de l'Union européenne.

De même, l'agilité, la souplesse normative appelée de nos vœux dans notre déclaration finale, a vocation non seulement à servir les intérêts d'une régulation économique et sociale efficace ; mais surtout à répondre concrètement aux attentes de nos populations.

C'est en cela que nous défendons l'idée d'une application adaptée de la législation européenne et nationale qui nous permettrait de mobiliser les fonds européens disponibles, de sorte que nous soyons en capacité de rattraper nos retards accumulés en termes d'équipements pour notamment la gestion durable de l'eau et le traitement de déchets.

J'adhère à l'idée selon laquelle nous devons cultiver notre esprit de revendication et refuser de nous satisfaire de ce que nous avons déjà obtenu. Car il y a encore trop à faire.

Je pense à la fiscalité : tout en prenant acte de la décision de la commission, nous devons parvenir politiquement à faire sortir l'octroi de mer du carcan juridique de la taxe d'effet équivalent à un droit de douane.

Je pense aussi aux aides d'Etat qui nous conduisent constamment à défendre l'idée suivant laquelle dans de petites économies comme les nôtres, l'intervention de la puissance publique ne saurait être interprétée comme une entrave à la concurrence et au libre jeu du marché.

Je pense également à la politique commune de la pêche qui ne peut faire fi des traditions culturelles et du poids d'un tel secteur dans la structure même d'économies régionales comme les nôtres

Je pense enfin à l'obligation de satisfaire à la stratégie européenne de l'innovation, alors que nombre de régions ultrapériphériques peinent encore à satisfaire des besoins en équipements structurants. La déclaration finale de la conférence des présidents des RUP tenue en Guadeloupe, en 2006, insistait déjà sur ce point.

Mes chers collègues, Mesdames et Messieurs, du strict point de vue des régions, cette 20^{ème} conférence s'inscrit, vous le savez, dans le contexte d'une nouvelle programmation des fonds européens, guidée à la fois par la logique de la cohésion et la stratégie Europe 2020.

Elle intervient également dans un contexte politique européen singulier, en raison des sérieux doutes émis, aujourd'hui, par les peuples, sur les promesses de croissance, de plein emploi et d'affirmation politique de l'Europe sur la scène internationale.

Les RUP sont par ailleurs dans l'attente s'agissant des dispositions que compte prendre la Commission pour faciliter la conclusion des projets de coopération qui impliquent une articulation optimale du FED et FEDER.

De même, il nous faut aller plus en ce qui concerne le POSEI qui ne saurait se limiter au périmètre de l'agriculture. L'évolution de la structure de nos économies invite à parfaire ce dispositif en l'envisageant pour le bois ou encore le tourisme.

Concernant l'octroi de mer, il y a lieu de déplorer que la commission n'ait pas accédé à la demande des RUP françaises de porter à 15 ans la validité du dispositif qui s'appliquera au 1er juillet 2015.

Cela aurait contribué à davantage de stabilité pour nos acteurs économiques. Mais l'essentiel, résidait bel et bien dans la prorogation.

Chers collègues, l'autre défi prioritaire pour nos régions réside dans notre connectivité, à la fois aérienne, maritime et numérique.

C'est un enjeu primordial pour la compétitivité de nos territoires, en même qu'il constitue un levier de croissance et d'emploi.

Nous devons défendre cette même aspiration et mettre en place des stratégies pour désenclaver nos régions.

Il nous incombe d'obtenir plus de visibilité dans les dispositifs opérationnels de l'union européenne qui doivent accorder une importance plus grande à cette notion d'accessibilité à la périphérie de son territoire.

Avant de conclure, il me paraît essentiel, au nom de l'ensemble des RUP, de déplorer l'inégalité de traitement qui pénalise Saint-Martin et Mayotte par rapport aux autres régions européennes.

Nous revendiquons leur droit plein et entier à bénéficier des aides européennes, dans le cadre de la politique de cohésion, dans les mêmes conditions que les autres RUP.

Madame la Commissaire, les présidents de nos régions tiennent à souligner la très haute importance à leurs yeux de l'esprit et du dialogue partenarial instaurés depuis 20 ans maintenant avec la Commission européenne.

Ce dialogue doit se poursuivre avec vigueur et efficacité dans l'intérêt de nos populations et de nos territoires. L'intérêt que vous portez à nos régions nous conforte dans cette idée et nous rassure quant à la suite de nos relations partenariales.

L'heure est venue pour moi de conclure en souhaitant le meilleur à la région autonome de Madère qui assurera, à l'issue de nos travaux, la présidence annuelle de notre conférence des présidents des RUP.

Nous l'avons dit, le travail est loin d'être terminé. Et de nombreux chantiers nous attendent. C'est fort de ce solide partenariat avec la Commission et plus généralement avec les institutions européennes que nous saurons relever les défis qui garantiront la compétitivité future de nos territoires, dans une Europe résolument tournée vers des objectifs partagés de croissance et d'emplois.

Je vous remercie.

